

Format

Présentiel ou à distance

Durée

7 heures (1 jour)

Dates au choix

12 & 13 avril 2022 (9h-12h30)

5 & 6 octobre 2022 (9h-12h30)

Lieu

Cosmed
495 rue René Descartes
Les Ogres de l'Arbois, Bat B
13100 Aix en Provence

Public

Service réglementaire, R&D
Participants : 10 max

Prérequis

Connaître les bases de la réglementation des cosmétiques

Positionnement

Questionnaire d'évaluation des attentes et de niveau

Moyens mobilisés

Livret pédagogique, PowerPoint, études de cas, utilisation de statistiques, lecture de résultats

Moyens techniques

Vidéo projecteur, tableaux blancs, logiciel Go to Webinar

Modalités d'évaluation des acquis

Quiz en début et en fin de formation, enquête de satisfaction.

Suivi d'exécution

Feuille de présence par demi-journée

Sanction de la formation

Attestation de réalisation de la formation

Référent pédagogique et handicap :

Saloua SALHI 04.42.16.63.82 - formation@cosmed.fr

Tarifs

Adhérent : 420€ HT – Pers supp : 350€ HT

Non adhérent : 520€ HT

OBJECTIFS

- Connaître les définitions et les réglementations concernées.
- Maîtriser les spécificités françaises.
- Connaître les obligations en Europe et à l'export.

PROGRAMME

- 1- Définitions, réglementations concernées, conseils pratiques sur la mise en œuvre
- 2- Obligations en Europe :
 - Le dépôt INCI
 - Résumé sur les obligations des règlements REACH et CLP : caractérisations chimique et toxicologique – FDS
 - Le règlement 1223/2009 : preuves d'innocuité
 - Les recommandations professionnelles
 - Le dossier matière première
- 3- Spécificité française : la déclaration nano
- 4- Obligations à l'export :
 - Synthèse des obligations générales

Intervenante

Laurence Mulon

Toxicologue Eurotox et Consultante diplômée de L'IDCE®, spécialisée dans les substances d'origine naturelle avec une double expertise, Reach et cosmétique.

Docteur en Pharmacie, titulaire d'un DEA de chimie des substances d'origine naturelle.